



ÉLECTIONS 2021 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE DE DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELABORATION DES LISTES ELECTORALES

Merci de compléter / corriger les informations ci-dessous et de retourner votre formulaire AVANT LE 30 AVRIL 2021

<p>Numéro CCI</p> <p>Numéro Siret</p>	
--	--

1 IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT MODIFIER OU COMPLETER EN CAS DE CHANGEMENT

N° Siret :			
Catégorie d'établissement (3) :			
Nom ou Raison Sociale :			
Enseigne :			
Adresse :			
Forme juridique :			
Code APE :	Libellé (4) :	Code APE :	Libellé :
Catégorie (5) :			
Nombre d'employés à l'adresse ci-dessus :			
Nombre d'employés dans le département des Alpes Maritimes :			
Tél. fixe :	Tél mobile :	Tél. fixe :	Tél mobile :
eMail :		eMail : @	
Site web :		http://www.	

Précisez l'adresse complète du siège social si elle est différente de l'adresse ci-dessus :

--

2 DESIGNATION DES ELECTEURS DE DROIT

RESPONSABLE LEGAL ⁽⁶⁾ ou Personne mentionnée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers ⁽⁷⁾		
	Vos données actuelles	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom (nom de jeune fille) et prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Votre eMail >>>	@	Téléphone Mobile
CONJOINT - COLLABORATEUR INSCRIT AU R.C.S. ⁽⁸⁾		
Nom (nom de jeune fille) et prénom		
Date de naissance		
Nationalité		
Votre eMail >>>	@	Téléphone Mobile

3 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT OU D'UN MANDATAIRE ⁽⁹⁾

Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>		@		

4 DESIGNATION D'ELECTEURS SUPPLEMENTAIRES ⁽¹³⁾ AU TITRE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES OU COMPLEMENTAIRES

Attention, avant de remplir les cases ci-dessous, merci de vérifier si vos établissements secondaires ou complémentaires implantés dans les Alpes Maritimes ont répondu.

Sinon, vous pouvez **désigner directement ci-dessous le ou les représentants supplémentaires de vos établissements.**

ETABLISSEMENT NUMERO 1 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

ETABLISSEMENT NUMERO 2 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

ETABLISSEMENT NUMERO 3 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

ETABLISSEMENT NUMERO 4 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

ETABLISSEMENT NUMERO 5 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

ETABLISSEMENT NUMERO 6 :

N° SIRET :

ADRESSE :

Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature de l'électeur désigné ou mandaté
eMail >>>				

5 ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CCI : INSCRIPTIONS D'ÉLECTEURS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES LISTES ELECTORALES ⁽¹⁰⁾

Votre effectif	Electeur Supplémentaire	Nom, Nom de jeune fille, prénom	Date, lieu de naissance et Nationalité	Fonction	Etablissement ⁽¹¹⁾ au titre duquel l'électeur est inscrit	Signature de l'électeur
De 10 à 49 salariés ⁽¹²⁾	1 ^{er} Electeur Supplémentaire					
	eMail >>>					
De 50 à 99 salariés	2 ^e Electeur Supplémentaire					
	eMail >>>					
De 100 à 499 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 100 salariés Ex Vous avez 520 salariés Vous pouvez inscrire 5 électeurs supplémentaires, donc remplissez les 5 premières lignes ce tableau	3 ^e de 100 à 199					
	eMail >>>					
	4 ^e de 200 à 299					
	eMail >>>					
	5 ^e de 300 à 399					
	eMail >>>					
	6 ^e de 400 à 499					
	eMail >>>					
	7 ^e de 500 à 599					
	eMail >>>					
	8 ^e de 600 à 699					
eMail >>>						
9 ^e de 700 à 799						
eMail >>>						
10 ^e de 800 à 899						
eMail >>>						
11 ^e de 900 à 999						
eMail >>>						
A partir de 1000 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés Ex Vous avez 1150 salariés Vous pouvez inscrire 12 électeurs supplémentaires, donc remplissez les 12 premières lignes ce tableau	12 ^e de 1000 à 1249					
	eMail >>>					
	13 ^e de 1250 à 1499					
	eMail >>>					
	14 ^e de 1500 à 1649					
	eMail >>>					
15 ^e de 1750 à 1999*						
eMail >>>						
16 ^e de 2000 à 2249						
eMail >>>						



SIGNATURE OBLIGATOIRE

DU RESPONSABLE LEGAL OU
DE LA PERSONNE MENTIONNEE AU RCS AYANT LA CAPACITE D'ENGAGER
L'ETABLISSEMENT A L'EGARD DES TIERS

IMPORTANT

1. Toute **ligne incomplète** ne pourra pas être prise en compte
2. **Chacun des électeurs désignés** dans tous les tableaux ci-dessus doit apporter **sa signature** dans le cadre prévu à cet effet. Il certifie ainsi sur l'honneur être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen et n'être frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L.713-3 du Code de Commerce.

FORMULAIRE A RETOURNER AU PLUS TOT ET IMPERATIVEMENT

AVANT LE 30 avril 2021

A l'aide de l'**enveloppe « T »** ci-jointe ou
par voie électronique ce document **scanné et signé** sous format PDF ou autre format
à l'adresse suivante : **elections-cci@cote-azur.cci.fr**

Pour tout renseignement sur les Elections Consulaires 2021

Contactez-le
04 93 13 75 73

Adressez-nous un eMail
elections-cci@cote-azur.cci.fr

Connectez-vous sur le site
www.cote-azur.cci.fr

Elections 2021 des Membres des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Délégués Consulaires

Notice explicative

Qui est électeur ?

(1) En vertu des dispositions de l'article L.713-3-I du Code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise des fonctions de :

- président-directeur général ;
- directeur général ;
- président ou membre de conseil d'administration ;
- président ou membre de directoire ;
- président de conseil de surveillance ;
- gérant ou cogérant ;
- président ou membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial ;
- directeur d'un Etablissement public industriel et commercial.

Pour les sociétés anonymes, seuls les présidents-directeurs généraux sont inscrits d'office.

Pour les SAS, seuls les présidents sont inscrits d'office.

(2) Les ressortissants des 27 États membres de l'Union Européenne et les 3 pays parties à l'Espace économique européen (Islande, Norvège et Lichtenstein) sont électeurs et éligibles aux fonctions de membres de CCI et de délégués consulaires (cf. articles L.713-3-II et L.713-9 Code de commerce) ;

Identification de votre établissement

(3) Catégorie de l'établissement selon les dispositions de l'article L.713-1-II

(4) Confirmer cette activité, sinon préciser l'activité réelle dans la colonne de droite (APE).

(5) Cette mention concerne la catégorie électorale qui se rapporte à l'activité : « Commerce », « Industrie » ou « Services ».

Identification de l'électeur de droit de l'établissement et du conjoint collaborateur

(6) Pour les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, indiquer sur le questionnaire le nom, la nationalité et la date de naissance de l'associé représentant unique désigné par délibération expresse prise par la société qu'elle souhaite voir figurer sur la liste électorale (cf. article L.713-2-III du Code de commerce)

(7) Il s'agit en principe de la personne immatriculée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement secondaire à l'égard des tiers au sens de l'article R.123-40 du code de commerce.

(8) En vertu des dispositions de l'article L.713-1- II-1°-c) du Code de commerce, les conjoints collaborateurs des électeurs à titre personnel sont électeurs dès lors qu'ils sont déclarés au RCS et qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle. Cette faculté concerne également les personnes liées par un Pacte Civil de Solidarité.

Désignation d'un représentant ou d'un mandataire de l'établissement

(9) En tant que dirigeant d'une société, si vous ne souhaitez pas être électeur, vous pouvez désigner toute autre personne occupant une des fonctions mentionnées au (1) ci-dessus au sein de l'entreprise. Vous pouvez également mandater un cadre dirigeant de la société occupant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Inscription des électeurs supplémentaires pour les élections des membres de la CCI

(10) Vous pouvez désigner des électeurs supplémentaires en raison du nombre de salariés employés par votre ou vos établissements situés dans la circonscription de la CCI (cf. colonne de gauche du tableau qui indique les seuils d'effectifs à prendre en compte).

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer dans l'entreprise ou dans l'établissement une des fonctions mentionnées au (1) ci-dessus ou toute fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

(11) Indiquez l'établissement de l'électeur : établissement siège ou siège et établissement principal ou établissement principal ou secondaire situés dans les Alpes Maritimes

(12) Le conjoint collaborateur déjà inscrit sur la liste électorale s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise dans le cas où celle-ci a moins de 50 salariés. En l'absence de conjoint collaborateur dans l'entreprise remplissant une fonction impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative (cf. Art. L.713-2-II Code de Commerce), il est possible de désigner un mandataire.

Désignation des électeurs au titre des établissements secondaires ou complémentaires

(13) Si vous avez un ou plusieurs établissements faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au sens de l'article L.713-1 II 2° b) du Code de commerce, vous pouvez désigner comme représentant électeur la personne qui a le pouvoir d'engager l'établissement à l'égard des tiers.

Vous pouvez également désigner en tant que mandataire :

- soit la personne ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers (ex. directeur d'établissement ; fondé de pouvoir, ...) ;
- soit un représentant de l'établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, administrative ou technique, mandaté par le représentant légal de l'entreprise.